

AVIS AU PUBLIC

Commune de Furiani

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Furiani

Le public est informé que par arrêté en date du 03 février 2021, Monsieur le Maire a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de la Ville Furiani, et que le Conseil Municipal a délibéré en date du 11 mai 2021 sur les modalités de la mise à disposition au public.

La modification simplifiée vise à corriger des erreurs matérielles dans le règlement écrit et dans le règlement graphique, plus précisément sur la planche de zonage n°4 relative à la « Trame verte, bleue et noire », qui présente des erreurs de délimitations graphiques des corridors terrestres et des réservoirs de biodiversité.

Les modalités de mise à disposition au public sont les suivantes :

- Conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Furiani, sera mis à la disposition du public à compter du **lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021 inclus**, dans les conditions ci-après définies.
- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 et d'un registre permettant au public de formuler ses observations au Centre Administratif de Furiani, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public sous réserve d'évènements liés à la Covid-19 ;
- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 sur le site internet de la Ville de Furiani <https://www.mairie-furiani.fr> et d'une adresse mail permettant au public de déposer ses observations : modificationsimplifiee.1@gmail.com ;
- Les observations pourront également être envoyées par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Furiani - Service Urbanisme- Route du Village - 20600 Furiani

Cet avis sera consultable au Centre Administratif de la Commune jusqu'à la fin de la mise à disposition.